

La Forêt usagère de La Teste de Buch

Un héritage du passé, un enjeu d'avenir

Françoise Branger, Bassin d'Arcachon Ecologie, SEPANSO

Virgile Lauga, Association de Défense du Droit d'Usage et de la Forêt Usagère (ADDU FU)

Une biodiversité exceptionnelle

Atypique par son statut, la Forêt usagère de La Teste de Buch l'est aussi par sa biodiversité.

Cette Forêt multimillénaire, spontanément enracinée sur les dunes, recèle une flore et une faune extraordinairement riches et diverses ; elle constitue un formidable réservoir de vie.

Exemple de développement durable, le Droit d'Usage s'exerce par des prélèvements sporadiques qui maintiennent une riche mosaïque d'habitats.

Cette futaie irrégulière comprend tous les stades d'évolution forestière, des arbres les plus jeunes jusqu'aux phases de sénescence. Tous les étages de végétation avec leurs habitants spécifiques sont présents, depuis les tapis de mousses jusqu'à la voûte, en passant par les strates herbacée, buissonnante, arbustive, arborée.

Sous les grandes fougères-aigles, le sol, entretenu par un perpétuel apport de litière, nourrit un sous-bois dense qui, stocke l'humidité et prévient l'incendie.

De saison en saison, les arbustes à baies ou à fruits -Chèvrefeuille, Ronce, Aubépine, Prunellier, Arbousier, Poirier sauvage, Houx, Troène, Eglantier, Lierre... dispensent leurs ressources aux animaux.

Lettes et braous¹ arborent un peuplement typique de saules, aulnes, bouleaux, bourdaines, enracinés parmi les joncs, laïches et osmondes royales.

Les Pins-bouteilles, aux larges écorces soulevées par la cicatrisation, suite au gemmage, les Chênes anciens aux branches creuses, les bois morts sont d'extraordinaires et indispensables réservoirs de nourriture et d'abris.

Dans les cavités creusées par les Pics, agrandies au fil des ans, logent Mésanges, Sittelles, Huppes, Lérots, Chouettes, Chauves-Souris, Genettes, Martres, ruches sauvages...

Les prédateurs de la Processionnaire du Pin sont omniprésents et régulent les chenilles défoliatrices.

Grâce au principe de régénération naturelle, assurant la pérennité de codes génétiques millénaires, la Forêt usagère nous livre aujourd'hui un écosystème vigoureux, sans faille et en pleine santé.

Qui pourrait prétendre améliorer un système comme celui-ci ?

Un statut juridique unique en France :

La Forêt usagère assure depuis toujours deux fonctions, régies par deux statuts rattachés: la production de la gemme exploitée par les tenanciers devenus ayant-pins (dits « propriétaires ») -une activité depuis peu tombée en désuétude- et les Droits d'Usage légués à perpétuité aux habitants de l'ancien Captalat (actuellement territoire des communes de Gujan-Mestras, La Teste de Buch, Arcachon et la pointe du Cap Ferret).

Les habitants de ce territoire depuis au moins dix ans sont Usagers et peuvent prélever du bois de chauffage et de construction pour les besoins de leurs maisons, sans toutefois en faire commerce.

Ces prélèvements se font de façon sporadique, pied par pied, et non par coupe rase.

D'autres droits et traditions forestières font que les habitants du Captalat ont un libre accès à cette Forêt, laquelle ne peut être clôturée.

Au fil des siècles, l'exercice des Droits d'Usage a forgé une véritable constitution qui se démarque du code forestier et lui échappe. L' « ayant-pin », propriétaire de la parcelle et de la cabane forestière aux fins d'exploitation de la gemme, n'est pas « propriétaire » des arbres (pins, chênes, sous-bois ...) et de leur bois : ceux-ci sont réservés aux Usagers-habitants.

Les Droits d'Usage sont gravés dans le marbre de l'histoire. Ces droits conventionnels, les Baillettes et Transactions, qui, aujourd'hui comme hier, régissent la Forêt usagère, ont survécu au code Napoléon et échappé au code forestier, pour donner lieu à un droit de propriété et un mode de gestion uniques en France.

La Forêt usagère n'est donc pas une propriété foncière ordinaire ; en tant que personne morale, elle est administrée par quatre syndic généraux. Deux de ces syndicats représentent les ayant-pins ; deux autres, nommés par les maires de Gujan-Mestras et La Teste de Buch, représentent la communauté des Usagers.

¹ Dépressions humides et marais forestiers

Les statuts de protection

Le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant sont les espèces pré-inventoriées, en 1993, par le Muséum National d'Histoire Naturelle, et fondant, en 2007, le classement en Natura 2000 de 5312 ha, incluant la Forêt usagère. Mais bien d'autres espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site.

Depuis 1994, ces bois font partie du « Site Classé de la Dune du Pilat et de la Forêt usagère de La Teste », qui englobe aussi de la Forêt privée non-usagère et de la Forêt domaniale.

La Forêt usagère est également une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique, prise en considération dans l'inventaire du patrimoine naturel national.

Vers l'écologie du champ de maïs ?

L'élaboration d'un Guide Forêt, visant une sylviculture respectueuse des paysages et de l'écologie, dans les Sites Inscrit et Classé de La Teste, a été engagée en 2007. Depuis janvier 2008, une concertation, encadrée par la DIREN² Aquitaine et la DDAF³ de Gironde, a donné lieu à six réunions confrontant l'optique de propriétaires hostiles au Droit d'Usage à celle des défenseurs de l'Usage et de cette Forêt d'exception, principalement représentés par des associations agréées de protection de l'Environnement : ADDU FU⁴, Bassin d'Arcachon Ecologie, SEPANSO Gironde⁵, ADPPM⁶, CEBA⁷.

Alors que la particularité de la Forêt usagère et les pratiques correspondantes ont été actées à chaque stade de réflexion du groupe de travail, la proposition de Guide adressée aux participants, en juillet, projette -sous quelle influence ?- d'imposer en Forêt usagère la sylviculture classique, fondée sur la coupe rase, au profit de quelques propriétaires et au détriment des habitants.

A la pratique exemplaire de l'Usage, se substituerait ainsi la monoculture productiviste du Pin maritime, avec son peuplement quasi-homogène, son sous-bois rabattu, où les vieux arbres sont l'exception, où peu de biomasse est réassimilée, où insectes, baies, espaces de nidification, retraits pour la faune, zones de gagnage, font défaut.

La Forêt usagère deviendrait l'une de ces pinèdes dont l'aspect est celui d'un champ cultivé.

Un héritage vital pour l'avenir

Les spécificités de la Forêt usagère ont préservé ce joyau naturel et son écosystème, fruits de quarante siècles de vie et de croissance. C'est ce patrimoine, issu de l'histoire des habitants de l'ancien Captalat de Buch, qu'il s'agit aujourd'hui de transmettre aux générations futures.

Héritage du passé, la Forêt usagère est, à plusieurs titres, un immense enjeu d'avenir : d'elle dépend, pour les populations locales, l'accès à un bois gratuit ; un souci très actuel, à l'heure où explosent les prix des énergies fossiles.

Alors que l'érosion de la biodiversité s'accélère de façon vertigineuse, la Forêt usagère est aussi et surtout un irremplaçable réservoir de vie.

C'est pourquoi la défense de la Forêt usagère et celle des principes qui la régissent doit être indéfectible, comme elle l'a été depuis cinq-cents ans.



² Direction Régionale de l'Environnement

³ Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

⁴ Association de Défense du Droit d'Usage et de la Forêt Usagère

⁵ Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

⁶ Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

⁷ Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon